



Centre Communal d'Action Sociale
Procès-verbal
Du Conseil d'Administration
Du mardi 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 janvier 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Nombre de membres en exercice	17	
Dossiers à l'ordre du jour	1 à 7	8 à 11
Nombre de présents	9	10
Nombre de pouvoirs	1	1
Nombre de votants	10	11

Etaients présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Caroline VABRE (dossiers 1 à 3), Valérie VERDIER-DAUTREME, Carine GENTIL, Isabelle ANTORE (dossiers 8 à 11), Nadine CHOLIN (dossiers 4 à 11), Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Philippe VISERY.

Etaients excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Josette MARTIN, Caroline VABRE (dossiers 4 à 11), Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE (dossiers 1 à 7), Nadine CHOLIN (dossiers 1 à 3), Nadine LEHOUX, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Le Conseil d'Administration,

Approuve à l'unanimité :

1. L'ordre du jour ainsi que l'ajout de deux dossiers remis sur table :
 - ✓ Délibération rectificative relative au Budget Primitif du Budget principal du CCAS,
 - ✓ Délibération rectificative relative au Budget Primitif du Budget annexe du SSIAD

Ratifie à l'unanimité :

2. Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2023.

Prend acte :10

3. Du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles :
Madame Carine GENTIL interroge sur les modalités d'attribution dites « hors barème » et le cadre qui est en place. M CHAKKAR cite l'exemple, d'une personne qui n'entre pas dans les barèmes et qui est en situation de surendettement : la commission permanente pourrait lui accorder une aide (accès épicerie sociale) sous réserve qu'elle soit accompagnée sur le plan budgétaire par un travailleur social. Madame GENTIL reprend la question et avec Mme VABRE soulèvent la notion de l'équité de traitement qui doit être respectée, ce qui peut être remis en question dans ces attributions en dehors du barème qui ne reposent sur aucun cadre.

Madame Caroline VABRE, étant élue d'astreinte, se voit obligée de quitter la séance.
 Arrivée de Madame Nadine CHOLIN.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité :

4. La Décision Modificative n°2 - Budget annexe Forfait Soins Courants,
5. La Décision Modificative n°4 - Budget annexe Forfait Service Soins Infirmiers A Domicile,

6. Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet au sein du service Action Sociale,
7. Le contrat groupe d'assurance statutaire : habilitation du Centre De Gestion 28 :
Monsieur CHAKKAR informe les administrateurs de modifications sur ce dossier : Pour les agents affiliés à la CNRACL, sont ajoutés la maternité-paternité et l'accueil de l'enfant adoption.
La catégorie des agents non affiliés à la CNRACL est supprimée.

Arrivée de Madame ANTORE.

8. La convention de restauration municipale entre la Caisse des Ecoles de Vernouillet et le Centre Communal d'Action Sociale de Dreux,
9. La délibération rectificative relative à l'attribution d'une bourse d'études au profit d'étudiant(e)s en 2^{ème} cycle de médecine,
10. La délibération rectificative relative au Budget Primitif du Budget principal du Centre Communal d'Action,
11. La délibération rectificative relative au Budget Primitif du Budget annexe du Service Soins Infirmiers A Domicile.

La séance est levée à 18H05.

**Pour le Président, par délégation de
signature
Le Vice-Président du CCAS**



Mounir CHAKKAR



**La secrétaire de séance
Directrice du CCAS**



Cécile CABRITA